

# Les engagements

## Domaine La Yole Wine Resort & Spa

*Dans le cadre de la charte le Camping La Yole s'engage à :*

- I. Assurer l'application des directives et des recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19.**
- II. Mettre à disposition des produits désinfectants dans les parties communes.**
- III. Mettre en place des marquages au sol et une signalisation pour le maintien des distances de sécurité entre les clients dans les zones d'attente.**
- IV. Renforcer le nettoyage et la désinfection des parties communes (y compris piscine, aire de jeux, espaces de restauration et d'animation) et les adapter aux exigences et recommandations des autorités sanitaires.**
- V. Renforcer le nettoyage et la ventilation des hébergements. Notamment en appliquant les protocoles de désinfection.**
- VI. Dans la mesure du possible respecter une mesure d'inoccupation de 24 heures entre deux réservations sur les périodes où l'établissement n'est pas complet.**
- VII. Adapter le programme d'animations (y compris enfants et ados) et l'ouverture des services et installations (notamment piscines) aux exigences sanitaires et aux décisions du gouvernement.**
- VIII. Favoriser les paiements virtuels en amont du séjour et par carte bancaire si possible sans contact. Désinfecter systématiquement les terminaux de paiement.**
- IX. Imposer le respect des gestes barrières à ses employés, prestataires et clients.**
- X. Assurer une communication claire sur l'ensemble des mesures de prévention contre le Covid-19 mises en place dans son/ses établissement(s).**
- XI. Assurer la mise en place et le respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au Covid-19.**
- XII. Mettre en quarantaine de 14 jours tout employé avec fièvre et/ou autres symptômes du Covid-19 ou revenant d'une zone déclarée "zone exposition à risque Covid-19".**